

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2023

Délibération
n°20230407-03
CCAS

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	09
Votants	12

Date de la convocation
27/06/2023

OBJET

Acte rendu exécutoire
télétransmission en
Sous-Préfecture le

et publication le

La Vice-Présidente,
Christelle Gaudet

L'an deux mille vingt-trois et le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PUBLIER, dûment convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire au CCAS, sous la présidence de Monsieur Jacques Grandchamp Président du CCAS,

Présents : Jacques Grandchamp, Christelle Gaudet, Robert Baratay, Rémy Beaugrand, James Besson, Jean-Marc Dagand, Nelly Duffour, Martine Dutruel, Françoise Grobel.

Excusés : Marie-Claude Girardoz (Pouvoir à Christelle Gaudet), Anne Baud-Lavigne, (Pouvoir à Françoise Grobel), Aurore Veinhard (Pouvoir à Jacques Grandchamp)

Absent : Françoise Duval

Secrétaire de séance : Robert Baratay

MODALITE D'ATTRIBUTION CARTE DE BUS

Vu les articles L123-4 à L123-6 et R123-20 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant le changement de modalités de délivrance des cartes de bus par le réseau EVAD à tarif réduit pour les seniors, accessible auparavant, à partir de 60 ans, et aujourd'hui à partir de 65 ans,

Le conseil d'administration, **après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

Décide de relever l'âge plancher pour bénéficier des tarifs bus du CCAS à 65 ans afin d'être conforme aux nouvelles modalités du réseau EVA'D.

Confirme les critères d'éligibilité déjà en place :

- ou être atteint d'un handicap justifié par la carte d'invalidité au taux minimal de 80% ;
- Situations exceptionnelles, laissées à l'appréciation du CCAS;

Autorise le Président à signer la prochaine convention entre la CCPEVA, EVAD et le CCAS.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

PUBLIER, le 13/07/2023

Jacques Grandchamp
Président



Robert Baratay
Secrétaire de séance